



Test de paternité après divorce avec mon ancienne compagne

Par Visiteur

Je suis divorcé d'une femme avec qui 3 enfants sont nés que j'ai reconnus, je paye une pension pour les trois, mais cette personne profite du système ne travaille pas, et elle m'assigne devant le juge aux affaires familiales pour révision de la pension alimentaire, d'ailleurs depuis 2 ans je paye pour le 1er enfant une pension à sa mère alors qu'elle travaillait mais je n'ai pas voulu revoir la pension afin d'être tranquille mais là je veux me revolter car je veux plus subir, j'étais stérile pour avoir mon premier enfant j'ai du faire un traitement médical, et pour avoir les 2 autres j'aurai du recommencer le traitement, mais je ne l'ai pas fait, elle m'a dit que c'était les miens, mais pour de nombreuses raisons je sais que ce n'est pas moi pour les 2 derniers enfants, j'ai décidé d'engager une procédure judiciaire pour un test de paternité mais je sais pas si c'est possible, une à 14 ans et l'autre 11 ans je pense qu'un jour il faut qu'elles connaissent la vérité, combien en gros, une telle procédure peut durer et coûter? ou je dois m'adresser pour cette procédure? moi j'habite la corse et les petites à agen. Accepteront-ils une procédure avec les données que je vous ai expliquées, pour eux c'est des arguments valables? VU que je suis convoqué, je souhaite expliquer au juge que je veux que les choses soient dites avec une vérité que l'on ne pourra pas contester (test)(car je n'ai jamais rien dit aux enfants).

Par Visiteur

Bonjour Monsieur,

Malheureusement du fait de l'âge de vos enfants une procédure en contestation du lien de filiation me semble bien compromise.

En effet, lorsque la possession d'état (c'est à dire le fait de vous comporter comme le père) conforme au titre (c'est à dire à l'acte de naissance) a duré plus de 5 ans.

Dans ce cas vous devez saisir le procureur de la République afin qu'il agisse pour vous et ce à condition qu'il accède à votre demande.

Cordialement